

## **Rapport N° 258/2021**

### **Réfection de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis**

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 610'400.- (HT) sur le préavis N° 79/2017 relatif à la réfection du bâtiment de la station de pompage, le remplacement des pompes, des conduites, des commandes et du poste électrique

---

Nyon, le 20 septembre 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°258/2021 s'est réunie le 6 juillet 2021 à la salle de la Bretèche. Elle était composée de Madame Marie Caliri et de Messieurs Victor Allamand, Mathieu Farine, Alexander Federau (président et rapporteur), Dominique Karlen, Pierre Patelli, Christian Perrin, Bernard Ueltschi et Willy Nicole. Madame Chloé Besse était excusée et remplacée par Madame Monique Chevallay Piguet.

Madame Elise Buckle, Municipale en charge des Services industriels (SIN), Monsieur Thierry Magnenat, Chef de Service des Services industriels, Monsieur Serge Guebey, Chef d'exploitation Eau et Gaz, et Monsieur Laurent Vukasovic, responsable financier des SI de Nyon étaient présent.e.s à cette séance. La commission tient à les remercier pour leurs explications détaillées et leurs réponses aux nombreuses questions émises.

La commission a demandé à consulter les devis et factures en lien avec ce préavis, ce qu'elle a pu faire aux Services industriels, Route de Champ Colin 6, le 18 août 2021. Étaient présents Messieurs Mathieu Farine, Pierre Patelli, Alexander Federau, Serge Guebey et Laurent Vukasovic.

### **Contexte**

Le puits de pompage dans la nappe de Bucleis est un élément essentiel du réseau d'approvisionnement en eau de la Ville de Nyon. Il a été mis en service en 1965 et régulièrement entretenu depuis, mais l'enveloppe du bâtiment était en mauvais état et les installations de pompage vétustes. Pour cette raison, des travaux importants de réhabilitation ont été décidés, le Conseil communal accordant un crédit d'investissement de CHF 1'584'000.- HT par le biais du Préavis N° 79/2017 lors de la séance du 29 janvier 2018.

Le début des travaux de rénovation était prévu pour octobre 2018, mais en raison d'importantes modifications qui ont dû être apportées lors de sa phase de légalisation, ces travaux n'ont pu débiter qu'à l'automne 2019 et sont encore en cours à présent (septembre 2021).

Lors de la réalisation des travaux, différents éléments décrits ci-dessous ont mené à une augmentation importante des coûts, sollicitant un crédit supplémentaire de de CHF 610'400.- HT par le présent préavis.

## **Principales raisons du dépassement**

Selon les explications reçues par la commission, une conjonction de facteurs est à l'origine des dépassements. Trois raisons principales ressortent : (1) des exigences nouvelles de l'OFCO lors de la phase de planification, (2) des complications imposées par la crise sanitaire (Covid-19) et (3) une sous-estimation importante de la réfection du puits.

### **1) Exigences OFCO**

Dans sa phase de légalisation, le projet a dû être fortement remanié à la demande de l'Office cantonal de la consommation (OFCO). Dans le projet initial, la schématique du fonctionnement du réseau d'eau restait identique, à savoir le pompage depuis le puits du Bucleis en direction du réservoir des Crues. Or, l'OFCO a demandé en février 2019 de modifier la planification de la distribution pour que le puits du Bucleis puisse refouler directement depuis la station de pompage du puits du Bucleis en direction de l'Asse. Cela a nécessité la mise en place d'une nouvelle liaison, accordée par un crédit supplémentaire par le Conseil communal le 7 décembre 2020 (Préavis N° 234/2020 – Liaison Bucleis-Pralies).

Cette liaison nouvelle a engendré des surcoûts additionnels en plus de ceux du Préavis N° 234/2020. Il a fallu adapter le système de pompage en mettant en place des pompes différentes et plus chères que celles prévues initialement. Il a aussi fallu augmenter le nombre de capteurs et de vannes et mettre en place de chaudières anti-béliers.

Ces exigences supplémentaires se sont révélées utiles. En effet, une pollution au chlorothalonil a été détectée au début de 2020 dans le puits du Bucleis, ce qui a nécessité sa mise hors service. Suite à l'introduction d'une nouvelle directive début 2020, les SIN ont procédé à des analyses plus poussées de détection du chlorothalonil, ce qui a révélé la présence de métabolites (produits de dégradation) de ce produit dans les puits du Bucleis et du Fresnes. Le but des nouvelles liaisons est d'abaisser le seuil de ce produit par mélange et brassage dans le réservoir de l'Asse, ce qui est relevé dans les conclusions du rapport N°234/2020.

### **2) Impact COVID**

La crise sanitaire a provoqué des retards et des surcoûts au chantier. Ce dernier a été totalement interrompu à la mi-mars 2020, pour ne reprendre qu'en juin 2020. Durant cette période, une replanification complète a été effectuée, qui a provoqué de nombreux surcoûts par l'allongement du planning en raison des nouvelles contraintes sanitaires. Il a fallu faire intervenir les entreprises de manière séparée sur le site, certaines entreprises exigeant la présence d'aucune autre personne lors de la présence de leur collaborateur. Avec ce nouveau programme, certaines entreprises n'avaient plus les disponibilités nécessaires et ont dû être remplacées par d'autres, plus onéreuses.

### **3) Réfection du puits**

Lors des plongées dans le puits, effectuées en octobre 2020, il est apparu que les pièces au fond du puits n'étaient plus aux normes actuelles, et qu'il fallait remplacer l'intégralité des fixations des vannes des six drains. Ces éléments ont été réalisés sur mesure et les travaux ont été réalisés en eau par des plongeurs, ce qui explique un dépassement important pour ce poste. Par ailleurs, ces nouvelles pièces sont en inox, ce qui a nécessité de mettre en place une protection cathodique contre la corrosion de toutes les pièces du puits.

La commission s'est étonnée que ces éléments n'aient pas été pris en compte lors de la planification initiale, puisque le puits avait été mis en service en 1965, et qu'on pouvait par conséquent s'attendre à ce que les normes diffèrent de celles en vigueur actuellement.

### **4) Économies réalisées**

Certaines économies ont pu être réalisées par rapport au projet initial, pour un total de CHF 193'700.- Les travaux concernant l'enveloppe du bâtiment ont coûté moins cher que prévu. Le poste « divers et imprévus » a aussi été adapté à la baisse.

## Coûts financiers

Le montant de ces coûts additionnels (en CHF HT) se répartit comme suit

### Travaux de réfection du bâtiment

Préavis 79/2020	Impact OFCO	Impact COVID-19	Impact Puits	Divers	Économies	Total
360'000.-	84'300.-	27'500.-	53'900	64'600.-	- 62'800.-	527'500.-

### Travaux de remplacement du pompage et de ses agrégats

Préavis 79/2020	Impact OFCO	Impact COVID-19	Impact Puits	Divers	Économies	Total
1'224'000.-	143'200.-	42'600.-	296'190	91'800.-	- 130'900.-	1'666'900.-

Cela donne la situation globale suivante :

<b>Montant total des travaux</b>	<b>2'194'400.-</b>
<b>Crédit accordé par le préavis N° 79/2017</b>	<b>1'584'000.-</b>
<b>Crédit supplémentaire demandé par le préavis N° 258/2021</b>	<b>610'400.-</b>

L'ECA soutient ce projet avec un taux de subvention d'environ 10%, estimée à CHF 61'000.-.

## Améliorations du contrôle de gestion

Devant l'ampleur des dépassements, la commission a voulu savoir quelles mesures de contrôle de gestion avaient été mises en place par les SIN pour qu'un dépassement de ce type ne puisse pas se reproduire. Elle a reçu la réponse suivante :

- **Intégration de la comptabilité des engagements dans le système financier des SI Nyon :** auparavant les engagements étaient recensés par le chef de projet et/ou le mandataire au sein d'un fichier Excel non partagé avec la finance SI Nyon alors que le système financier était alimenté sur la base des factures reçues et signées. Désormais chaque dépense se trouve dans le système financier dès que le montant est engagé.
- **Déploiement d'un rapport mensuel de projet/chantier :** Ce rapport traite tant les aspects planning, la gestion des risques ainsi que les aspects financiers tout en intégrant une notion de journal de bord recensant les événements d'importance.

D'après les SIN, ces mesures ont été déployées durant l'été 2021 sur les projets/chantiers de plus de CHF 50'000 ou sur des projets/chantiers sensibles.

## Respect des règlements

La commission s'est demandée si le dépôt de ce préavis était conforme aux règlements communaux.

Premièrement, le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 stipule, dans son article 16 alinéa 1, que « la municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés ».

Ensuite, l'article 16 alinéa 2 du RCCom dit : « Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil général ou communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais. »

Selon ce dernier article, il est ainsi conforme au règlement de faire une demande de crédit supplémentaire par voie de préavis, et cela même *après* avoir fait la dépense supplémentaire, pour autant que le Conseil communal ait été informé préalablement de manière écrite.

La commission ne peut donc que constater que le Municipal en charge des Services industriels n'a pas informé le Conseil communal à ce sujet en temps voulu, comme il en avait le devoir. Lors de la séance du Conseil du 28 juin 2021, lors du dépôt de ce préavis, M. le Municipal Vincent Hacker reconnaissait d'ailleurs un « déficit de communication ». La commission exprime son mécontentement suite à cette infraction au RCom.

Lors de cette même séance, le Municipal Vincent Hacker a affirmé n'avoir été avisé de la situation que le 16 février 2021. Par l'étude des devis et factures, la commission a pourtant pu se rendre compte que des dépassements importants, au-delà de CHF 50'000.-, étaient connus dès le mois d'octobre 2020, et qu'une situation chiffrée assez précise était connue en décembre 2020. La commission demande à la commission de Gestion de clarifier la gestion de ce projet.

### **Conclusions**

Un approvisionnement en eau performant et de qualité est une priorité pour la Ville de Nyon. Pour cette raison, le Conseil a voté le préavis N° 79/2017 pour rénover la station de pompage du Bucleis, puis le préavis N° 234/2020 pour créer une nouvelle liaison entre les stations de Bucleis et des Pralies.

Or, nous sommes aujourd'hui face à un dépassement important sur ce projet, qui n'est à l'heure actuelle pas encore terminé. Certes, une partie de ces dépassements ne pouvaient pas être prévus et s'expliquent, mais la commission s'interroge sur l'autre partie : n'était-il vraiment pas possible d'anticiper les dépassements liés au puits ? N'aurait-il pas fallu attendre la validation légale du dossier par l'OFCO avant de présenter le préavis N° 79/2017 ? Par ailleurs, la commission relève que le suivi financier de ce projet n'a pas été aussi précis qu'il aurait dû l'être. La commission affiche son mécontentement quant à la gestion de ce projet.

D'autre part, la commission constate que le Municipal en charge des Services industriels n'a pas informé le Conseil communal de cette dépense supplémentaire en temps voulu, comme il aurait dû le faire selon le RCom. Pour ces raisons, la commission demande à la commission de Gestion (COGES) d'investiguer la gestion des préavis N° 79/2017 et N° 234/2020.

Cependant, en dépit des points évoqués ci-dessus, la commission recommande d'accepter ce préavis, en vue de terminer ce chantier.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 258/2021 « Réfection de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 610'400.- (HT) sur le préavis N° 79/2017 concernant la réfection de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis.

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 610'400.- (HT) à la Municipalité pour terminer les travaux de réfection de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis.
2. de prélever le montant de CHF 610'400.- (HT) du service des eaux sur le Fonds de réserve du service des eaux, compte N° 9280.27, doté d'un montant de CHF 5'078'089 en tenant compte des montants engagés au moment de la rédaction du préavis, sous déduction des subventions de l'ECA pour un montant total estimé provisoirement à CHF 61'000.- ;

La Commission :

Caliri Marie  
Chevallay Piguet Monique  
Farine Mathieu  
Karlen Dominique  
Nicole Willy  
Patelli Pierre  
Perrin Christian  
Ueltschi Bernard  
Federau Alexander (Président et Rapporteur)